



ETATS FINANCIERS

ANNEXE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Goodwill	D - 1.1	0	144 842
Films et droits audiovisuels	D - 1.1	17 494 161	17 598 166
Immobilisations corporelles	D - 1.2	23 063	33 658
Participations mises en équivalence		0	0
Immobilisations financières	D - 1.3	48 407	51 391
Actifs d'impôts différés	F	0	0
Actif non-courant		17 565 631	17 828 057
Stock de Marchandises		403 376	254 397
Créances clients	D - 1.4	9 152 011	10 242 003
Autres créances	D - 1.4	5 737 973	3 757 697
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D - 1.9	1 017 312	507 499
Actif courant		16 310 672	14 761 596
Total actif		33 876 303	32 589 653

PASSIF EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital	D - 1.5	6 482 780	4 440 260
Réserves (part du Groupe)		-443 968	-7 563 864
Résultat (part du Groupe)		-4 832 873	2 114 274
Capitaux propres (part du Groupe)		1 205 939	-1 009 330
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		1 205 939	-1 009 330
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	1 207 846	1 699 462
Avantages du personnel	D - 1.6	10 453	11 752
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D - 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	D - 1.8	344 541	174 811
Passifs d'impôts différés	F	0	0
Passif non-courant		1 586 757	1 909 942
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	3 604 597	2 858 430
Provisions	D - 1.6	234 724	415 128
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	D - 1.8	27 244 286	28 415 483
Passif courant		31 083 607	31 689 041
Total des Capitaux propres et du passif		33 876 303	32 589 653

RESULTAT EN €	Notes	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires et Subventions	E - 1.1	18 566 288	20 928 524
Autres produits de l'activité		1 600 879	2 100 563
Production immobilisée et stockée			0
Achats		-15 570 412	-13 312 578
Impôts, taxes et versements assimilés		-123 716	22 062
Charges de personnel		-1 610 609	-1 295 987
Amortissements et provisions	E - 1.5	-6 780 695	-6 200 633
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	-3 918 265	2 241 951
Autres produits et charges opérationnels	E - 1.3	-395 172	43 185
Résultat opérationnel		-4 313 437	2 285 136
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		32 980	52 969
Coût de l'endettement financier brut		-384 577	-223 831
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	-351 597	-170 862
Autres produits et charges financiers	E - 1.4	-167 839	0
Résultat avant impôts		-4 832 873	2 114 274
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Impôts	F	0	0
Résultat net des activités		-4 832 873	2 114 274
Dont Part des minoritaires			0
Dont Part du groupe		-4 832 873	2 114 274
Résultat net (part du groupe) par action		-0,12	0.07
Résultat net (part du groupe) dilué par action		-0,12	0.07

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total	
					Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/05	4 440	1 959	-8 385	-4 847	-6 832	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-4 847	4 847	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				3 709	3 709	0
Soldes au 31/12/05	4 440	1 959	-13 232	3 709	-3 123	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 709	-3 709	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				2 114	2 114	0
Soldes au 31/12/06	4 440	1 959	-9 523	2 114	-1 009	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			2 114	-2 114		
Variation de Capital *	2043	5006			7049	
Résultat de l'exercice N				-4 833		
Soldes au 31/12/07	6 483	6 965	-7 409	-4 833	1 206	0

* Soit après l'imputation des frais d'augmentation de capital de 446 K€ sur la prime d'émission de 5452 K€ consécutive à l'augmentation de capital de mars 2007. Cf Notes A et D1.5

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	-4 833	2 114
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-4 833	2 114
<i>dont part du groupe</i>	-4 833	2 114
<i>dont part des minoritaires</i>	0	0

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EN K €	Notes	31/12/2007	31/12/2006 corrigé *
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-4 833	2 114
Dotations nettes aux amortissements et provisions	E - 1.5	6 781	6 201
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés			
+et - values sur cessions d'immobilisations	E - 1.3	395	-43
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 377	-3 071
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 720	5 201
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E - 1.3	557	169
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D - 1.1.1 et D - 1.2.1	-8 013	-8 420
Variations d'immobilisations financières	D - 1.3	2	5
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles		-2006	-389
Incidence des variations de périmètre			
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-9 460	-8 635
Opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Augmentation de capital **	A et D1.5	5446	
Frais d'augmentation de capital		-443	
Variation des dettes financières	D - 1.7.1	-1360	321
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3643	321
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-1 097	-3 113
Trésorerie d'ouverture		-188	2 924
Trésorerie de clôture	D1.9	-1285	-188
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		1018	507
Concours bancaires courants		-2303	-695

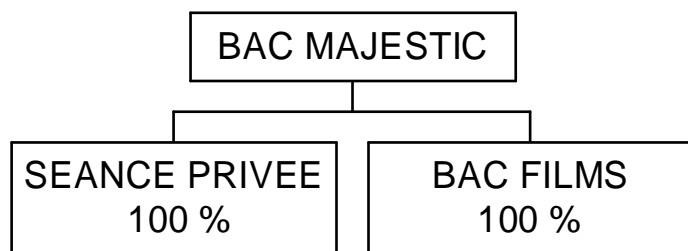
* Le comparatif 2006 a été corrigé au 31/12/2007: Les flux de trésorerie sont désormais calculés à partir du résultat net. Le coût de l'endettement était déduit des flux de trésorerie générés par l'activité alors que ceux-ci étaient établis à partir du Résultat opérationnel courant.

** L'augmentation de capital de mars 2007 d'un montant de 7 489 K€ a été réalisée à hauteur de 2 043 K€ par compensation de créances liquides et exigibles détenues par Millimages. Cf. Note A et D 1.5

BAC MAJESTIC
Annexe aux Comptes consolidés au 31 décembre 2007
SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE	11
NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS	15
NOTE C - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	27
NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN	27
NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE	35
NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS	38
NOTE G - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	39
NOTE H - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS	39
NOTE I - EFFECTIF	40
NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES	41
NOTE K - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007	46
NOTE L - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	46

➤ L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2007 est repris ci-dessous :



NOTE PRELIMINAIRE

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

Jusqu'en avril 2004, le siège social était fixé au 10, Avenue de Messine. 75008 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR00000076895)

BAC MAJESTIC est filiale de la société Millimages elle-même cotée sur le marché Euronext Paris Compartiment C.

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Augmentation de capital

Le capital au 31 décembre 2007 est composé de 43 218 533 actions d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune. Il était composé de 29 601 735 actions, d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune au 31 décembre 2006.

Une augmentation de capital a eu lieu en mars 2007 par émission de 13.616.798 actions nouvelles à bons de souscription d'actions. Cette augmentation a été réalisée pour un montant de 7 489 K€ dont 2 043 K€ par compensation de créances liquides et exigibles détenues par la société MILLIMAGES sur le Groupe BAC MAJESTIC.

Au 31 janvier 2007, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006, le conseil d'administration a décidé d'émettre 11.840.694 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (« ABSA »), au prix unitaire de 0,55 euros, avec faculté pour le Directeur Général, s'il était constaté une demande excédentaire d'émettre des ABSA supplémentaires dans la limite de 1.776.104 ABSA.

Le montant des demandes de souscription s'est décomposé de la façon suivante :

- 6,2 millions d'euros à titre irréductible (soit une participation de 95,6 %)
- 4,7 millions d'euros à titre réductible.

Compte tenu de cette demande, le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'Administration, a décidé d'exercer en totalité la clause d'extension permettant d'augmenter le nombre d'ABSA initialement émises de 1.776.104 ABSA.

Dans ces conditions, les demandes faites à titre irréductible ont été intégralement servies et celles à titre réductible ont dû être réduites.

Après exercice de la clause d'extension, les 13.616.798 actions à bons de souscription ont été émises à un prix unitaire de 0,55 €, représentant un produit brut de 7.489.238,90 €.

Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et admises à la cotation à compter du 9 mars 2007 sur la même ligne que celle affectée aux actions anciennes sur le marché d'Euronext Paris compartiment C.

A chaque action nouvelle a été attaché 1 bon de souscription d'action qui pourra être exercé jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action.

Cette augmentation de capital avait pour objectif d'accélérer la croissance et de saisir les nouvelles opportunités offertes par le développement de la Vidéo On Demand (VOD), de la télévision par ADSL et de la diffusion de contenus sur la téléphonie mobile.

Financements

En 2007, ont été accordés de nouveaux crédits à concurrence de 809 K€ d'emprunts, et 2 299 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est en moyenne de 6.50 %.

Au cours de l'exercice 2007, il a été remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 162 K€ d'emprunts et 692 K€ sur la base de mobilisation de créances nées.

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

Distribution Salles

Le Chiffre d'Affaires de la distribution en salles s'établit à 5,7 M€ en 2007 contre 6,8 M€ en 2006.

Les sorties en salles de 17 films ont eu lieu en 2007, dont :

12H08 A L'EST DE BUCAREST,	une comédie dramatique de CORNELIU PORUMBOIU
L'ILE AU(X) TRESOR(S),	une comédie d'aventures de ALAIN BERBERIAN
SCORPION,	un film d'action de JULIEN SERI
J'ATTENDS QUELQU'UN,	une comédie dramatique de JEROME BONNELL
MISS POTTER,	une comédie de CHRIS NOONAN
SI LE VENT SOULEVE LES SABLES,	un drame de MARION HÄNSEL
LES CHANSONS D'AMOUR,	une comédie musicale de CHRISTOPHE HONORE
FRAGILE(S),	une comédie dramatique de MARTIN VALENTE
A VERY BRITISH GANGSTER,	un film de Donald McIntyre, Grand Prix du Jury au dernier Festival du Film Policier de Cognac
CARAMEL,	un film de Nadine Labaki, sélectionné au festival de Cannes
4 MOIS, 3 SEMAINES, 2 JOURS,	un film de Christian Mungiu, Palme d'Or au Festival de Cannes
LA CHAMBRE DES MORTS,	un film de Alfred Lot
LUMIERE SILENCIEUSE,	un film de Carlos Reygadas, Grand Prix du jury au Festival de Cannes

La baisse du chiffre d'affaires de 16% est due à l'échec de la sortie en salles de certains films et à la diminution du nombre de films distribués sur la période (17 films sortis en salles en 2007, contre 18 en 2006).

Le succès des films « Caramel », « 4 mois, 3 semaines, 2 jours » (palme d'or au Festival de Cannes) et « Chanson d'Amour » n'ont pas réussi à compenser certains échecs.

Distribution TV

Le Chiffre d'Affaires de la distribution TV s'établit à 3,6 M€ en 2007 contre 3,0 M€ en 2006.

Au cours de l'année 2007, le chiffre d'affaires sur les ventes TV a augmenté, traduisant directement les premières recettes TV des films sortis en salles en 2006, notamment « *La véritable histoire du petit chaperon rouge* », « *Transamerica* ». Des films du catalogue sont également vendus en Télévision avec notamment les re-diffusions de « *Will Hunting* », « *Shorts Cuts* », « *The Snapper* », ...

Edition Vidéo

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO (9 titres ont été sortis en 2005). Il a été décidé de confier la distribution des titres du catalogue de BAC FILMS à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT. Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribué par WILD SIDE VIDEO.

Depuis 2007, la société a confié la distribution vidéo à la société ProVidéoGroup. Cette société est une filiale de MILLIMAGES et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo dont ceux de BAC MAJESTIC.

Le Chiffre d'Affaires de la distribution Vidéo s'établit à 4,6 M€ en 2007 contre 4,4 M€ en 2006.

Cette hausse du chiffre d'affaires résulte principalement de l'augmentation du nombre de vidéos sorties sur la période, 57 titres sur l'année contre 37 en 2006. Ces titres incluent des films tels que « Tideland », « Shortbus », « Le pressentiment », « The last Show », « Scorpion », « Miss Potter », « les Chansons d'amour », de nouveaux volumes de « Happy Tree Friends », plusieurs titres des collections « Hollywoods Classics » et « Something Weird », mais également des rééditions de films du catalogue de Bac : « The Barber », « Barton Fink », « Ghost Dog », « Pulp Fiction ».

Le catalogue de Bac Films représente 257 titres.

Ventes Internationales

Le Chiffre d'Affaires des Ventes Internationales s'établit à 1,6 M€ en 2007 contre 2,3 M€ en 2006.

BAC FILMS a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC FILMS commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL.

Le catalogue Bac Films de ventes internationales représente 16 films.

Direction de la société

Révocation de M. Jean Labadie Directeur Général de BAC FILMS le 12 septembre 2007

Nomination de M. Michel Liberman Directeur Général Délégué de BAC FILMS le 20 décembre 2007.

Jean LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC en date du 15 février 2008. Anne Laure LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) à cette même date.

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2006 a été établie selon les mêmes principes.

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, applicables à ses opérations à compter du 1er janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- Amendement à IAS 1, Informations à fournir concernant le capital (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er mai 2006).
- IFRIC 10, Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er novembre 2006).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007.

Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe Bac Majestic.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er mars 2006).
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2006).

Parmi les normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne, celles dont l'application pourrait avoir une incidence sur les états financiers du Groupe sont :

- Norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009).
- Norme IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009).
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).

Les amendements et interprétations dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe sont :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).
- IFRIC 12, Concessions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008).
- IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2008).
- IFRIC 14, IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008).

1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2008.

1.2. BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

1.2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à notre activité (TV, Vidéo, ...).

1.2.2. Continuité d'exploitation

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2008, les comptes sociaux ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) et de réalisation de nos hypothèses budgétaires.

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, et l'activité ainsi que le résultat ne soient pas au rendez-vous, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer inappropriée.

1.3. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.3.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de filiales étrangères.

1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.6. GOODWILL

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe au goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du

coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en " Autres produits et charges opérationnels ".

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

1.7.1. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont amortissables sauf les immobilisations en cours.

1.7.1.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film, estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. De même, une provision pour dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

1.8. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence.

La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

Au 31 décembre 2007, aucune des filiales du Groupe n'a été consolidée par mise en équivalence.

1.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut principalement des dépôts et cautionnements.

Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

1.10. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.11. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

1.12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme,, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.13. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

1.14. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les

différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2007.

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

1.15. PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en "Frais de personnel" linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de plans de souscription d'actions en vigueur.

1.16. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.17. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

1.18. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

1.19. BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

▪ Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;

(c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou

(d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

▪ Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;

(c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou

(d) : l'entité ne dispose pas d'un droit incondicional de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.20. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export.

1.21. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.21.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.21.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.21.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.21.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

1.22. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

1- aides au cinéma et à la vidéo ;

2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

▪ Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

▪ Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

1.23. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat d'exploitation à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

Compte tenu de son activité, la société ne bénéficie pas de ce crédit.

1.24. RÉSULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels, comprenant les résultats sur cessions et les pertes de valeur sur actifs non-courants.

1.25. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Variation de périmètre

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

	Décembre 2007	Décembre 2006
Consolidées par intégration globale	2	2
Mises en équivalence	0	0
Total	2	2

Nom de la société	Siren	Siège Social	Date de clôture	% contrôle 2007	Méthode Intégration *	% contrôle 2006	Méthode Intégration *
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc				
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.

* I.G. : Intégration Globale

Au 31 décembre 2007, MILLIMAGES SA détient 25,63 % du capital de BAC MAJESTIC (33 % des droits de vote). Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

1.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/2005	+	Cessions	Abandons projets	31/12/2006	+	Cessions	Abandons projets	31/12/2007
Droits Audiovisuels	204 340	8 416	-11 725	-572	200 459	7 998	-17 375		191 082
Goodwill	145				145				145
Autres immobilisations incorporelles	637				637	10			647
TOTAL GENERAL	205 122	8 416	-11 725	-572	201 241	8 008	-17 375	0	191 874

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits totalement amortis.

Parmi les droits audiovisuels, les en-cours représentent 9 933 K€ en valeur brute contre 11 051 K€ en 2006.

1.1.2 Amortissements - Provisions:

En K€	31/12/05	+	Reprise Amortissements et provisions	Abandons projets	31/12/06	+	Reprise Amortissements et provisions	Abandons projets	31/12/07
Droits Audiovisuels	188 769	8 605	-13 941	-572	182 861	7 922	-17 185		173 598
Goodwill	0				0	145			145
Autres immobilisations incorporelles	627	10			637				637
TOTAL GENERAL	189 396	8 615	-13 941	-572	183 498	8 067	-17 185	0	174 380

Le goodwill résiduel de 145 K€ sur l'activité de distribution salles Bac a été déprécié cette année.
 Les provisions sur les projets encours représentent 1 319 K€ en 2007 contre 1 741 K€ en 2006.
 Les provisions sur les droits audiovisuels hors projets encours représentent 0 K€ contre 325 K€ en 2006.

1.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/05	31/12/06	31/12/07		
	Net	Net	Brut	Amortissement et dépréciation	Net
Droits Audiovisuels	15 571	17 598	191 082	-173 598	17 484
Goodwill	145	145	145	-145	0
Autres immobilisations incorp	10	0	637	-637	0
TOTAL GENERAL	15 726	17 743	191 864	-174 380	17 484

Correction du comparatif 2005 et 2006 : le Fonds commercial est reclassé en Goodwill.

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06	+	-	Variation Périètre	31/12/07
Autres Immobilisations corporelles	497	4	-89	0	412	6	-152		266
TOTAL GENERAL	497	4	-89	0	412	6	-152	0	266

1.2.2 Amortissements - Provisions

En K€	31/12/2005	+	-	Variation Périètre	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
Autres Immobilisations corporelles	446	23	-90		379	15	-151		243
TOTAL GENERAL	446	23	-90	0	379	15	-151	0	243

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	51	33	266	-243	23
TOTAL GENERAL	51	33	266	-243	23

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

1.3 Immobilisations financières

En K€	31/12/2005	+	-	Variation Périètre	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
	Dépôt de Garantie ^(a)	38	1	0		39			
Prêts Personnel	16	0	-4		12		-3		9
TOTAL GENERAL	54	1	-4	0	51	0	-3	0	48

(a) Il a été versé à Millimages un dépôt de garantie de 37 500 € dans le cadre du contrat de sous-location qui a été signé en 2004.

1.4 Clients et créances

Au 31 décembre 2007, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net 31/12/07
Créances Clients	9 195	390	9 585	-434	9 151
Autres Créances ⁽¹⁾	5 865		5 865	-196	5 669
Total Général	15 060	390	15 450	-630	14 820

(1) Dont :	Autres créances sur l'Etat et organismes	4 053	4 053
	RRR à recevoir sur acquisition Films	23	23
	Avances et acomptes versés sur cdes	145	145
	Comptes courants	638	-196 442
	Créances diverses	23	23
	Créances sur Divers Fonds de soutien	224	224
	Charges constatées d'avance	758	758

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Il est rappelé que les factures sont émises aux clients dès lors que le contrat est signé, le chiffre d'affaires n'étant reconnu qu'au début de la période de droits, il est neutralisé par le poste Produits constatés d'avance. Ainsi des factures peuvent être émises en 2006, le règlement n'intervenant qu'en 2008 (compte tenu du début des droits).

Sur l'exercice précédent, la répartition était la suivante :

en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	10 697	357	11 054	-812	10 242
Autres Créances ⁽¹⁾	3 954		3 954	-196	3 758
Total Général	14 651	357	15 008	-1 008	14 000

(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et c	2 145				2 145
RRR à recevoir sur acquisitio	208				208
Avances et acomptes versés su	276				276
Comptes courants	198			-196	2
Créances diverses	440				440
Créances sur Divers Fonds de	165				165
Charges constatées d'avance	522				522

1.5 Capitaux propres

Le capital social 6 482 779,95 € est composé de 43218 533 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	43 218 533	13 616 798	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0.15 €.

Il n'y a plus à ce jour d'options de souscription d'actions à des salariés du groupe et de bon de souscription de part de créateur d'entreprise donnant accès au capital et plu généralement a des titres.

Dans la gestion de son capital BAC MAJESTIC s'attache à assainir son ratio d'endettement. Le ratio d'endettement (Total dettes financières / Capitaux propres) en fin 2007 est de 4 contre - 4,5 en 2006.

Une augmentation de capital est intervenue au cours du 1^o trimestre 2007 dont les modalités sont détaillées à la note A de ce document. L'impact de cette augmentation est également indiquée séparément sur une ligne isolée sur le « Tableau des flux de trésorerie » et sur le « Tableau de variation des capitaux propres »

1.6 Provisions

En K€	31/12/05	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/06	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/07
<i>Passif non courant</i>									
Provision pour engagements de retraite	10	12		-10	12	10		-12	10
Provisions pour risques	0				0				0
<i>Passif courant</i>									
Provisions pour risques	587		-6	-166	415			-180	235
Total des Provisions	597	12	-6	-176	427	10	0	-192	245

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note G intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

1.7 Dettes financières

1.7.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/2005	+	-	Variation Périètre	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
Emprunts	3 544	2 733	-2 414		3 863	809	-2 162		2 510
Dailly	0	692			692	2 299	-692		2 299
Découverts et soldes créditeurs de banque	191	3	-191		3				3
Total Général	3 735	3 428	-2 605	0	4 558	3 108	-2 854	0	4 812

La variation nette du poste Emprunts présente une augmentation de 254 K€

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05 % et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^o semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 1.7 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note H § 1.2 ci-après.

1.7.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	3 605	1 207		4 812

1.8 Dettes Fournisseurs et autres crédateurs

En K€	Passif Courant - d'un an	Passif Non Courant + d'un an	Total 2006	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2007
Avances et acomptes reçus	0	0	0			0
Dettes d'exploitation	5 225	0	5 225	7 382		7 382
Dettes fiscales et sociales	2 465	0	2 465	2 460		2 460
Dettes sur immobilisations	16 780		16 780	14 774		14 774
Autres dettes	1 552		1 552	418	24	442
Comptes de régularisation (1)	2 393	175	2 568	2 210	345	2 555
Total Général	28 415	175	28 590	27 244	369	27 613

(1) Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2009.

Il est à noter que, en ce qui concerne les minimum garantis à verser aux producteurs, les dettes fournisseurs sont reconnues dès lors qu'un contrat engageant la société est signé. Le règlement intervient généralement à hauteur de 10 à 15 % à la signature, le solde intervenant lors de la livraison du film.

1.9 Variation des flux de trésorerie

1.9.1 Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Disponibilités	88	507	1017
Valeurs mobilières de placement	3 027	0	0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	3 115	507	1 017
Concours bancaires courants	-191	-695	-2303
NET POSTE TRESORERIE	2 924	-188	-1 286

Valeurs mobilières de Placement Montants en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
SICAV Monétaires	3 027	0	0
Provisions	0	0	0
Valeur nette	3 027	0	0

NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

1.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en K€	CA 2007	CA 2006	CA 2005
Distribution en salles de cinéma	5 760	6 892	5 033
Subventions	2 284	2 430	2 260
Distribution vidéo	4 574	4 350	2 953
Distribution télévision	3 556	3 013	4 912
Ventes Internationales	1 624	2 337	1 238
Coproduction, et divers	769	1 906	326
Total Chiffre d'affaires	18 567	20 928	11 689
Dont :			
France	16 101	18 350	14 868
Export	2 465	2 578	1 854

1.2 Résultat Opérationnel courant

Chiffres en K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat activité Films	-1 127	4 532	3 861
Frais de structure	-2 791	-2 290	-2 373
Résultat Opérationnel courant	-3 918	2 242	1 488

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises de provisions y afférentes	843	699	12 110
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	1 238	656	9 716
TOTAL	-395	43	2394

1.4 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts sur C/C	9	2	19
Cession SICAV	24	35	24
Gains de change		14	12
Divers	0	2	
TOTAL	33	53	55
Coût de l'endettement financier brut			
Intérêts des emprunts	380	206	180
Perte de Change		14	25
Divers	5	4	
TOTAL	385	224	205
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-352	-171	-150

Les différences négatives et positives de changes ont été prises sur la ligne Autres produits et charges financiers :
- 168 K€

1.5 Amortissements et Provisions

En k€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations amortissements	7 937			7 937
Reprises amortissements	299			299
Dotations provisions	145	50	10	205
Reprises provisions	442	428	192	1 062
Impact Net	7 341	-378	-182	6 780

1.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en K€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	18566	20 929	16 722
Acquisition d'actifs	8 013	8 421	10 102
Valeur nette des actifs	17 566	17 828	15 831

⁽¹⁾ La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en K€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires			
FRANCE	16101	18 351	14 868
EXPORT	2465	2 578	1 854
Acquisition d'actifs			
FRANCE	8 013	8 421	10 102
EXPORT	0	0	0
Valeur nette des actifs			
FRANCE	17 566	17 828	15 831
EXPORT	0	0	0

NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées et inclus respectivement dans les comptes « Impôts différés actifs » et « Provisions pour risques et charges » sont les suivants :

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actif d'impôt différé	0	0	0
Passif d'impôt différé	0	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2006).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/07 à environ 10.6 M€ à comparer à 8.8 M€ au 31/12/06.
- Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, les impôts différés actifs provenant des décalages d'impôt temporaires n'ont pas été comptabilisés.

- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Charge courante d'impôt	0	0	21
Charge d'impôt différé	0	0	0
Total	0	0	21

- La charge d'impôt s'analyse ainsi :

En K€	2007	2006	2005
Impôt forfaitaire Annuel	0	0	21
Impôts sur les sociétés bénéficiaires non intégrées fiscalement	0	0	0
Report en arrière des déficits (société non intégrée fiscalement)	0	0	0
Impôt Consolidé	0	0	21

NOTE G - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2007 s'élève à 150 K€.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 10 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 85 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

NOTE H - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors-bilan

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Avals, cautions et garanties données :			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	36
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%		0	0
Total Avals, cautions et garanties données	41	41	36
Engagements reçus :			
Subventions acquises restant à recevoir	699	236	532
Autres :			
Clause de retour à meilleure fortune	0	0	0

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2007, les nantisements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K €	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 156 650	301 483	821 026	36,72%
COFILOISIRS	5 328 592	566 236	1 246 284	45,43%
NATEXIS	5 220 371	185 707	435 176	42,67%
OBC	-	0	0	0,00%
Total	12 705 613	1 053 426	2 502 486	42,10%
Rappel Total Postes du bilan (actif non courant)	194 926 429	17 494 161		
% actifs nantis	6,52%	6,02%		

Il n'existe aucun nantissement à notre connaissance sur les titres de la société au 31/12/2007.

NOTE I - EFFECTIF

1.1 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2007	2006	2005
Cadres	11	11	10
Non cadres	4	5	5
Total	15	16	15

NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

❖ **Risques de liquidité**

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/06	Montant global des lignes au 31/12/07	Montant global des lignes au 10/06/08	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	0	0		Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	560	435	420	31-12-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1558	1 246	930	31-03-11 (*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	220	0	0	05/07/07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	1 087	0	0	09/03/07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	354	346	249	12/09/08	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6.45 %	NA	475	245	21/06/09	Non
Total Crédits		3 863	2 502	1 844		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2007, des crédits ont été accordés à hauteur de 809 K€, les remboursements se sont élevés à 2 162 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2007 (2 502 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 161 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 118 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 20 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

A noter par ailleurs qu'à la date du 31 mai 2008, la société dispose d'une trésorerie de 150 k€

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté des comptes, la société a un encours de ligne DAILLY de 1,3 M€

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2007 à 2,5 M€ au lieu de 3,8 M€ au 31 décembre 2006.

A la date d'arrêté des comptes, le total des emprunts représente 1,8 M€, et les lignes Dailly sont utilisées à concurrence de 1.3 M€.

La société disposerait d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation, compte tenu des contrats signés et sur la base desquels les organismes de financement accordent des crédits au Groupe.

De plus, la société dispose d'environ 1,4 M€ de contrats signés mobilisables pour couvrir les besoins ultérieurs à venir.

❖ Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05 % et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2007 est le suivant (y compris découverts et soldes créditeurs de banque pour 2.3 K€) :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total 2007
Dettes (taux variable)	3 130	1 207		4 337	4 337
Dettes (taux fixe)	475			475	220
Autres (taux fixe et taux variable)				0	0
Passifs Financiers	3 605	1 207	0	4 812	4 557
Actifs financiers (VMP)	0	0	0	0	0
Position nette avant Gestion	3 605	1 207	0	4 812	4 557
Hors Bilan	0	0	0	0	0
Position nette avant Gestion	3 605	1 207	0	4 812	4 557

❖ Risques de change

Position en K devise	USD
Actifs	1 360
Passifs	280
Position nette avant gestion	1 080
Positions hors bilan	0
Position nette après gestion	1 080
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	734

Depuis la cessation des relations avec Miramax et Studio Canal, la majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Au cours de l'année 2007, il a été facturé 566 KUSD à nos clients. Ramené au Chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2007, cela représente un maximum de 2,5 %.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 1 165 K USD auprès de nos fournisseurs. Ramené au niveau des achats et des investissements, cela représente un maximum de 3,5 % du montant des dépenses engagées

❖ Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

❖ Assurances

La politique de BAC MAJESTIC en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société (voir Document de Référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 12 octobre 2006 sous le numéro D.06-0914).

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

❖ Risque sur la perte de plus de la moitié du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société. Compte tenu des résultats de 2006 et de l'augmentation de capital effectuée par la société (et décrite dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF en date du 8 février 2007) les capitaux propres sont revenus positifs à l'issue de l'opération.

NOTE K - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007

Jean LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC en date du 15 février 2008. Anne Laure LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) à cette même date.

Dans le cadre du programme de rachat par BAC MAJESTIC de ses propres actions approuvés par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007, la société a racheté le 15 février 2008 un total de 2 600 000 actions. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance.

NOTE L – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

1.1 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée à ce titre au cours de l'exercice 2007 aux membres du conseil d'administration et aux 10 membres du comité de direction, y compris les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2007.

€	<u>31/12/2007</u>
Rémunération	605 798
Actions gratuites	0
Stock-options	0
IDR	25 753
BSPCE	0
Total	631 551

1.2 Autres parties liées

La seule partie liée de BAC MAJESTIC est son actionnaire MILLIMAGES avec lequel elle est liée par les conventions suivantes :

Convention portant sur le Pôle Vidéo avec Millimages, Providéo Group et Union Films Group

Nature et objet : Définir le pôle Vidéo et régir les rapports des parties dans le cadre de son fonctionnement, en définissant notamment les contributions respectives.

Modalités : Répartition des charges en fonction des chiffres d'affaires et en cas de distribution par l'une des parties des produits d'une autre, une commission de distribution de 3% est prélevée.

Au titre de l'exercice 2007 : PROVIDEO a facturé à BAC FILMS la somme de 662.515 € HT, UFG a facturé à BAC FILMS la somme de 173.818 € HT et BAC FILMS a facturé à PRO VIDEO GROUP la somme de 48.423 € HT.

- **Sous-location**

Nature et objet : convention de sous-location.

Modalités : Millimages, par contrat du 2 janvier 2000, est titulaire d'un bail pour les locaux sis au 88, rue de la Folie Méricourt à Paris 75011. Aux termes d'un contrat de sous-location du 1^{er} avril 2004, votre société a consenti à Bac Films une partie des locaux ci-dessus désignés.

Le montant facturé à ce titre à Bac Films s'est élevé à 53 832 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Convention de pilotage et de management fees**

Nature et objet : convention de pilotage et de management fees.

Modalités :

Pour les prestations de pilotage :

Millimages assure pour le groupe Bac Majestic la gestion juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité. De son côté, le groupe Bac Majestic effectue pour Millimages des prestations en matière de direction financière et de communication.

Le montant facturé par Millimages au groupe Bac Majestic s'est élevé à 744 694 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le montant facturé par le groupe Bac Majestic à Millimages s'est élevé à 224 256 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour les managements fees :

Il est convenu que Millimages assure pour le Groupe Bac Majestic la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales.

Le montant facturé à ce titre par Millimages au Groupe Bac Majestic s'est élevé à 120 000 € hors taxes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Convention de trésorerie**

Nature et objet : convention de trésorerie tripartite.

Modalités : Aux termes d'une convention de trésorerie en date du 17 septembre 2004, préalablement autorisée par le conseil d'administration du 19 mai 2004, entre les sociétés Millimages SA, Bac Majestic SA et Bac Films SA, les sociétés peuvent se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

Les avances ainsi consenties sont productives d'un intérêt au taux de 5.41 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

A ce titre, le compte courant Millimages est débiteur de 435 024.20 € au 31 décembre 2007.

Le groupe Bac Majestic a facturé des produits financiers pour un montant de 12 485 € à Millimages au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le groupe Millimages a facturé des produits financiers pour un montant de 12 015 € au groupe Bac Majestic au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Convention portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire » par Millimages**

Caractéristiques : cette convention d'exploitation et usage de nom commercial prévoit le versement à la société Bac Films d'une royauté de 5% portant sur le chiffre d'affaires encaissé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

Modalités : Au titre de l'exercice 2007, Bac Films a ainsi facturé à Millimages la somme de 102 163.35 € hors taxes.